



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le onze juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes DEMEUSY, PRIGENT,
MM. TALON, CAPAFONS, HENRY.

Absents représentés et excusés : Mme LE GAL donne un pouvoir à Mme PRIGENT
Mme GARBAY donne un pouvoir à M.CAPAFONS
M.FAUP-MANDRAT donne un pouvoir à M.TALON
Mmes MAC CARTY et BRACHET

Secrétaire de séance : Mme Danièle DEMEUSY

Le Compte-rendu du Conseil Municipal, en date du 22 mai 2018, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes 2018 (F.D.A.E.C)

Monsieur le Maire fait part à son Conseil des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière portant sur le Budget Primitif Départemental 2018.

Lors de la réunion de répartition cantonale du Mardi 29 mai 2018, présidée par Madame Liliane POIVERT, Conseillère Départementale, la somme de **15 800€** a été attribuée à notre commune.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité** de :

*Demander au Conseil Départemental de lui attribuer au titre du FDAEC 2018 la somme ci-dessus mentionnée, pour réaliser en 2018 les opérations suivantes :

-Travaux de construction de toilettes publiques, travaux de chauffage et de plomberie des bâtiments publics, curage des fossés, travaux de réfection de la voirie communale, travaux aéro-souterrain du réseau de télécommunication, l'achat de luminaires de Noël, d'une enceinte active, d'une motopompe, d'une perceuse, de blocs de secours.

*Dont le montant HT est de : **87 319,00€**

*D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

par un autofinancement d'un montant de : **71 519,00€**.

Remarque

Monsieur le Maire informe avoir sollicité Madame POIVERT afin qu'une réflexion soit menée pour modifier les critères de répartition de ce fonds.

II/Travaux patrimoine rural non protégé/ Subvention départementale/ Plan de financement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'il est urgent d'entreprendre des travaux sur certains bâtiments communaux considérés comme un patrimoine rural non protégé tels que :

- le remplacement des pierres de gond de volets de l'hôtel de Ville ;

- la réhabilitation de la toiture du Temple ;
- la réfection de l'infrastructure du Pont sur le chemin qui jouxte les quais.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 21 134,60€ HT soit 25 361,52€ TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre du dispositif intitulé "patrimoine rural non protégé".

Le plan prévisionnel du financement de cette opération serait le suivant :

- Département (25% du HT) : 5 283,65€
- DETR 2018 (réfection de la structure du pont): 6 867,00€
- Autofinancement communal (TTC) : 13 210,87€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Le projet débutera au second semestre 2018.

- Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement,
 - SOLLICITE l'attribution de cette subvention,
 - CHARGE Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

III/Adhésion Gironde Ressources

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale » ; cette agence (établissement public administratif) intitulée « GIRONDE RESSOURCES » est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée "Gironde Ressources",

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve les statuts de l'agence technique départementale "Gironde Ressources"
- Adhère à "Gironde Ressources" sous réserve de connaître et d'approuver le montant de la cotisation dont le coût annuel pour 2018 a été fixé à 50 euros par le Conseil d'administration de Gironde Ressources
- Désigne Monsieur le Maire ou son représentant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

IV/Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD), l'euro péen, est entré en application. De nombreuses formalités auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Pour répondre aux exigences de cette réglementation, deux possibilités d'adhésion sont présentées à la collectivité :

-un service gratuit offert par AGEDI dans le cadre du Pack du logiciel

-un service du département, financé par le CDC par le biais d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes à « Gironde numérique »

Le Conseil Municipal, n'ayant pas en sa possession suffisamment d'éléments lui permettant de choisir entre ces deux possibilités, décide de surseoir à cette adhésion. Une décision sera prise lors d'un prochain Conseil.

Questions diverses :

*Inauguration du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du centre Bourg

Monsieur le Maire fait part à son Conseil des propositions de la Commission pour l'organisation de cette inauguration.

Les discours et la coupe du ruban officiel auront lieu sur la place du Pont sous les arbres et le vin d'honneur sur les quais, plus à l'ombre. En cas d'intempéries, une solution alternative sera trouvée. (Installation d'un barnum sur la place).

Pour les fournitures du buffet, les commerçants locaux ont été sollicités.

Un camion frigorifique sera installé.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil Municipal.

Remarque

*Monsieur CAPAFONS indique que l'entreprise Eurovia pourrait peut-être prêter de l'équipement (Nappes/Barnum...). Plusieurs Conseillers suggèrent qu'une participation financière pourrait être demandée à l'occasion de cette manifestation.

Un courriel sera adressé en ce sens.

*Monsieur le Maire demande qu'un courriel soit envoyé aux conseillers afin de solliciter leur participation à la réalisation de cette manifestation le 7 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22h05.